

16835

9031042

Procès Verbal de délibérations du Conseil de Surveillance
en date du 18 Octobre 2006 à 18 heures 30

Le présent acte a été
déposé au Greffe de
la Chambre de Commerce
de Bordeaux

Le Conseil de surveillance de la société Emmo Aquitaine, société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance, au capital de 469.090 €, dont le siège social est à Bordeaux, 25 cours du Maréchal FOCH, s'est réuni à Mériadeck, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

→ Election du Président du Conseil de Surveillance

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur François AUDIBERT Membre du conseil de Surveillance
- Monsieur Christian LALLE, Membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Benoît MAISTRE, Membre du Conseil de Surveillance
- Madame Janine MOMBRARD, Membre du Conseil de Surveillance

Assistent en outre à la réunion :

- Monsieur Frédéric MULTEAU, Président du Directoire
- Monsieur Pierre WARNECK Membre du Directoire

Le Président du Directoire constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des conseillers et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

1/ Election du Président du Conseil de Surveillance

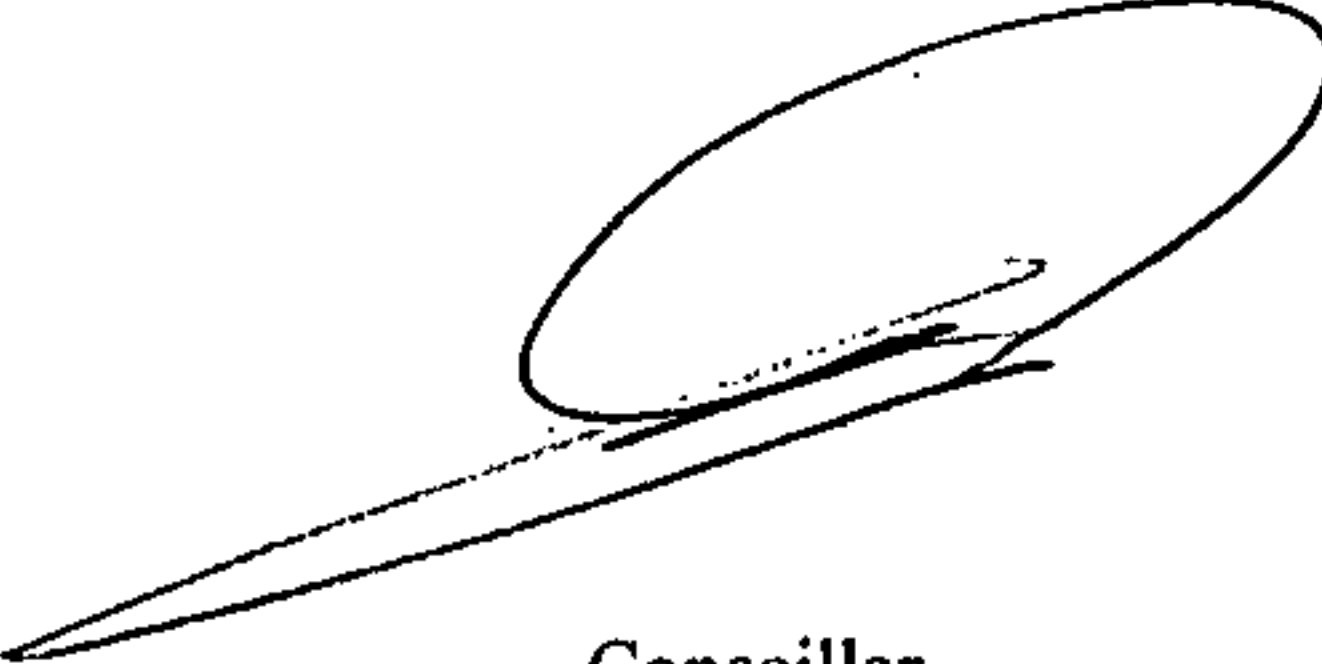
A l'unanimité, moins sa propre voix, est nommé pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance :

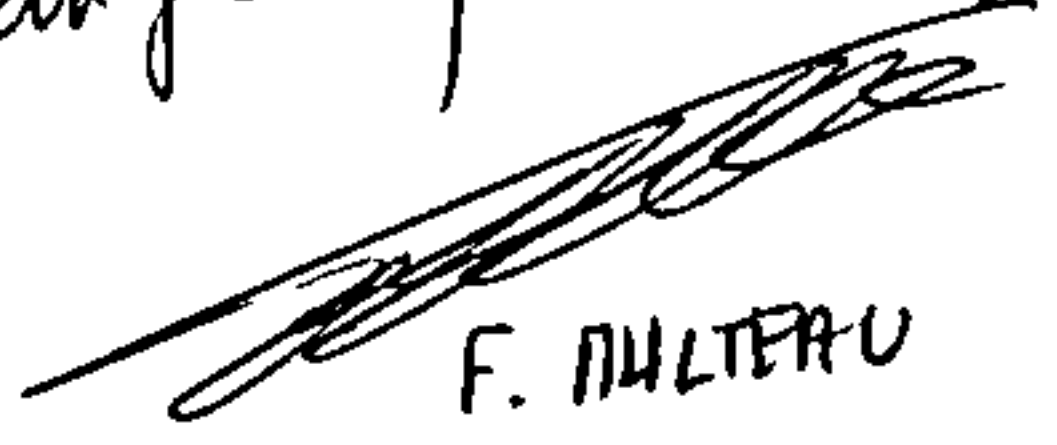
- en qualité de Président du Conseil de Surveillance, Monsieur François AUDIBERT, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.


François AUDIBERT
Président du Conseil de surveillance


Conseiller

Certifié conforme à l'original

F. MULTEAU

9031040

Le 21 NOV. 2008

E.MMO AQUITAINE

sous le N° 16834

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 469.090 EUROS.

Siège social : 25, Cours du Maréchal Foch
33000 BORDEAUX

NUMERO 377 925 300 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2006
PROCES VERBAL**

L'an deux mil six et le 18 octobre à 17 heures 30, les associés de la S.A.S. E.MMO AQUITAINE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au 23, Cours du Maréchal Foch à 33000 Bordeaux, sur convocation faite par le Président du Directoire suivant lettre en date du 02 octobre 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur François AUDIBERT, représentant la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD, préside la séance.

Le Président, d'après la feuille de présence, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital est présent, soit :

- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD, propriétaire de 19.994 parts, représentée par François AUDIBERT, son Président du Directoire ;
- SDR EXPANSO, propriétaire de 10.766 parts, représentée Benoît MAISTRE, son Directeur Général ;

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Frédéric MULTEAU, Président du Directoire ;
- Monsieur Pierre WARNECK, membre du Directoire.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie des lettres de convocations ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée, et tout autre document requis,

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des membres, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée et convoquée à ce jour, heure et lieu, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ♦ Démission du Président du Conseil de Surveillance ;
- ♦ Démission de Christian SOLER, membre du Conseil de Surveillance ;
- ♦ Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités.

Après exposé de ces documents, il déclare la discussion générale ouverte.

Après échange d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de la démission :

- de Monsieur Joël LAMANDE de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance, et de Président, en date du 02 octobre 2006 ;
- de Monsieur Christian SOLER de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance en date du 02 octobre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, conformément à l'article 13-1 des statuts de la société, nomme comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur François AUDIBERT, Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD ;
- Monsieur Christina LALLE, Directeur Commercial de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalité des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

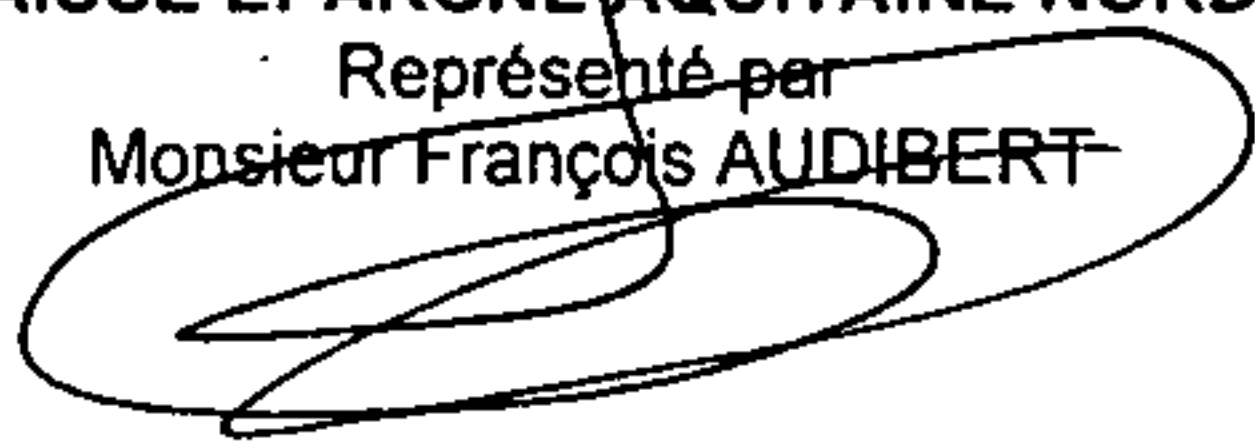
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par tous les associés, après lecture.

CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD

Représenté par
Monsieur François AUDIBERT



SDR EXPANSO

Représentée par
Monsieur Benoît MAISTRE



Cette conférence a été prise en compte

